

DEPARTEMENT de la CHARENTE MAIRIE DE MEDILLAC
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit novembre à vingt et une heures le Conseil Municipal de la commune de MEDILLAC, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOIZOT Joëlle.

Nombre de Conseillers en exercice : 11 : Présents : 09 votants : 09 : Date de convocation: 19.11.2014

Présents : Mme BOIZOT, M.FRANCOU, M.LAFAGE Alain, Mme TARDÉ F, M.TARDÉ T, M.FOUGA, MC DOWALL, M.GENDREAU JF, Mme HICKS,

Absents : FERIE, LAFAGE C

N°3 du 28.11.2014

OBJET : : Refus du projet d'éoliennes dans la Double

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet porté par la Société ABO WIND, visant à implanter plusieurs éoliennes de 180 à 200 m de haut.

- Considérant la forêt de la Double comme un espace vital remarquable
- Considérant l'impact sur le tourisme vert
- Considérant l'impact négatif sur la faune et la flore lors des travaux puis l'exploitation (déboisements, fondations en béton jusqu'à 900 tonnes, raccordements...)
- Considérant l'impact sur les oiseaux migrateurs et les chauves-souris
- Considérant l'aggravation des risques d'incendie et les contraintes induites par les éoliennes sur l'intervention des canadiens
- Considérant le fait que ce projet est faussement présenté aux municipalités comme une simple « étude »
- Considérant le nombre croissant d'habitants hostiles au projet
- Considérant les risques d'animosité et de clivage entre les propriétaires signataires de baux et la population plus largement impactée et concernée

Le conseil Municipal
Où l'exposé de Mme le Maire
Après en avoir délibéré

8 voix refusent le projet d'installation d'éoliennes dans la vallée de la Dronne et Double et demandent à la société ABO WIND d'annuler les promesses de baux qu'ils ont fait signer et de se retirer.

1 Abstention

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

LE MAIRE
Joëlle BOIZOT



Accusé de réception

016-211602156-20141204-428112014-DE

Reçu le : 04/12/2014

Publié le : 04/12/2014